

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

RIK DEL'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINES.

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 7 JUIN 1886

LE RAPPORT DE M. MARET

M. Henry Maret lira-t-il aujourd'hui son rapport à la Chambre? Des gens bien informés le croient; des politiciens qui n'ignorent rien affirment le contraire. Ces derniers auraient été dans le vrai si le rapporteur eût été un autre que le directeur du Radical.

M. Maret, anti-expulsionniste, est chargé de présenter un rapport au nom d'une commission expulsionniste. Obéira-t-il à sa conscience ou parlera-t-il au nom de ceux dont un privilège d'âge l'a fait le mandataire?

Dans le premier cas, il devra engager la Chambre à voter ce que la commission nommée par elle voudrait qu'elle ne votât pas; dans le second, il devra demander à la Chambre de voter ce qu'il voudrait qu'elle ne votât pas.

Cela pourra paraître quelque peu compliqué, mais c'est la faute au régime parlementaire.

Hier, c'était M. Henri Maret lui-même qui se raillaient de la commission; aujourd'hui, c'est M. Pelletan, son trop jeune compétiteur, qui se raille de la commission et de M. Henry Maret. « A vrai dire, écrit-il à ce dernier dans la Justice, tout me paraît manquer de gaieté dans cette farce politique, hors un seul point : c'est que ce soir je suis libre et que vous avez un rapport à écrire. »

M. Pelletan a pu, en effet, aller rafraîchir ses idées à la fête des Fleurs, tandis que M. Henry Maret a dû se livrer à la tâche ingrate d'exposer les tours de passe-passe de la commission sans s'écarter de Brousse à Burdoau, de Madier-Montjau à Jolibois.

Son rapport, avant d'être présenté à la Chambre, devra être soumis à la commission. Elle peut le repousser.

Alors? Alors le gâchis s'augmente, l'imbricatio se complique; il faut ouvrir la discussion, mais on peut supposer que le célèbre bulletin blanc continuera à laisser la commission partagée en deux parties égales; les tours de scrutin s'entassent sur les tours de scrutin sans jamais amener de résultat, et, comme chantait jadis M. Antonin Proust :

Ca peut durer deux, trois cents ans,
Ca peut durer tout l'éternel!

Le seul moyen de mettre un terme aux scrutins sera de nommer une nouvelle commission. Mais si la Chambre s'entendait dans son choix? C'est à désespérer.

On raconte, tout bas, que ce joli habitué n'est pas dû à autre chose qu'à l'habileté de M. de Freycinet, qui aurait trouvé l'occasion d'exercer sa diplomatie et ses nombreuses petites habiletés, et l'on dit assez haut que le bulletin blanc qui accuse tout le mal a pour instigateur M. de Freycinet, accusé par les amis de M. Clémenceau de vouloir désorganiser le parti républicain.

A l'heure qu'il est, la situation se résume ainsi : la commission nommée par la Chambre s'est arrêtée au projet Burdoau-Brousse, que M. de Freycinet n'accepte pas.

M. Henry Maret, qui lui est également opposé, est chargé de la défendre devant la Chambre.

Le président du conseil soutient le projet Brousse-Tout-Seul, et celui-ci ad' autant plus de chances d'être voté que son auteur va l'amener en y inscrivant l'interdiction pour les princes d'exercer des fonctions publiques (ceci vise le duc d'Aumale, président du conseil général de l'Oise) et en prescrivant que l'expulsion sera prononcée non par arrêté ministériel, mais par décret du président de la République. Reste à connaître l'opinion de M. Grévy.

NOUVELLES DU JOUR

Les délégués de la Société des Agriculteurs du Nord chez M. Jules Grévy

Paris, dimanche 6 juin.
Aujourd'hui à onze heures ont été reçus par le président de la République, MM. Macarez, Trauin Boulange, Tribou, membres du bureau de la Société des Agriculteurs du Nord.

La démarche avait lieu conformément à la décision prise par cette société mercredi 2 juin.

La délégation, présentée par M. Tustelin, sépa-

teurs, a exposé au président de la République les craintes qu'elle avait de voir ajourner les projets agricoles dont est saisie la Chambre, et a insisté pour le vote des droits protecteurs de l'agriculture.

La situation exige qu'une décision prompt soit prise. Il faut donc aviser.

« Mais à peine avait-on ouvert la nouvelle école que le conseil départemental de l'instruction publique en ordonnait la fermeture : les professeurs, dit-il, étaient trop bas. M. le marquis de Vaulchier fit commencer sur un terrain qui lui appartenait la construction d'une école dont les plans seraient absolument réglementaires. C'est alors qu'il fut donné de voir un spectacle que le Courrier de Jura nous retrace en ces termes :

« La population, violente dans ses habitudes et ses croyances, vit à M. de Vaulchier un tel acte de son dévouement, de sa générosité, de son initiative que, de toutes parts, on lui vint offrir de transporter gratuitement les matériaux nécessaires à la construction. Ce n'était pas une petite entreprise que cette construction dans une contrée où l'on ne trouve sur place ni la pierre ni le chaux. Mais alors chacun s'y donna : celui-ci de son travail manuel, celui-là de son chariot et de ses bœufs, un autre de son cheval, si bien qu'on put de temps toutes les matières premières, amenées de loin, furent réunies à pied d'œuvre.

« M. de Vaulchier y employa les gens de sa maison, ses fermiers offrirent spontanément leur concours; une foule de personnes, riches ou pauvres, bourgeois ou cultivateurs, rivalisèrent de zèle pour mener à bien l'entreprise. Enfin, chose admirable, les communes voisines fournirent des écoles et par conséquent matériellement désintéressées dans la question, s'émurent à leur tour. Et l'on vit de braves gens de Villers-Robert, de Soligny, de Bretenières, de Tasseniers, de Pleurs, de Gâtay, envoyer eux aussi des voitures amener des matériaux et concourir ainsi à la bonne œuvre. »

Le général Négrier à Vichy

Paris, 6 juin. — Le général Négrier, souffrant encore de sa blessure, partira incessamment pour Vichy.

L'Institut Pasteur

Paris, 6 juin. — L'Officiel donne la 31e liste de la souscription Pasteur, qui indique un total de 1,000,384 francs.

Mort du commandant Lacordaire

Paris, 6 juin. — Le Journal du Loiret annonce la mort du commandant Lacordaire, frère de l'illustre Dominicain.

Epidémie de fièvre jaune au Venezuela

Londres, 6 juin. — Une dépêche de Caracas annonce qu'une épidémie de fièvre jaune ravage le Venezuela et s'étend particulièrement à Caracas où elle a fait un grand nombre de victimes parmi la colonie européenne.

La Rose d'or

Rome, 6 juin. — La Rose d'or qu'autrefois le pape envoyait annuellement à la souveraine qui avait bien mérité de l'Eglise catholique sera présentée cette année à la reine régente d'Espagne.

Traité de commerce entre la France et la Corée

Singhai, 6 juin. — M. Gogoda télégraphie de Séoul (Corée) que le traité de commerce entre la France et la Corée vient d'être signé.

L'affaire Chanson-Amagat

La République radicale a reçu de M. Amagat la dépêche suivante :

Le Journal le Temps publie une consultation de M. Germain Ség sur l'affaire Chanson. Je répondrai à cette consultation et M. Germain Ség peut être sûr que je mettrai les points sur les i.

Le préfet de Madrid.

On reçoit de bien meilleures nouvelles de la santé du comte Niquenna, le préfet de Madrid, et on a maintenant grand espoir de le sauver.

Les journaux espagnols hostiles ont répandu le bruit que le comte Niquenna avait voulu se tuer. Il paraît que cette rumeur est tout à fait inexacte. Le comte ne s'est pas suicidé; un pistolet était tombé de sa poche au moment où il était son paletot; l'arme, frappant contre un mur, s'est déchargée et une balle est venue le blesser au poumon. Telle est la vérité sur ce lamentable accident.

L'Union des sociétés de tir de France

Le 3 juin au lieu, à Paris, l'assemblée constitutive de l'Union des sociétés de tir de France.

100 sociétés avaient envoyé leur adhésion; plus de 100 sociétés, appartenant à toutes les régions y compris l'Algérie et la Corse, étaient représentées à la réunion.

Après deux séances du matin et de l'après-midi les statuts ont été définitivement adoptés.

L'Assemblée générale a immédiatement nommé le conseil de l'Union composée de 25 membres.

Le conseil de l'Union s'est ensuite réuni et a nommé les quinze membres du conseil d'administration.

L'éruption de l'Etna

Catane, 6 juin. — On a ressenti aujourd'hui une secousse de tremblement de terre. L'éruption continue à diminuer.

Un immense incendie en Hongrie

Une dépêche de Berlin annonce que le village de Fote, situé dans le sud de la Hongrie, vient d'être la proie des flammes; 300 maisons sont en cendres.

Le 25e anniversaire de la mort de Cavour

Rome, 6 juin. — Hier, a eu lieu la célébration de la fête nationale et du vingt-cinquième anniversaire de la mort de Cavour.

Le Roi, accompagné du prince royal et d'un brillant état-major, a passé en revue la garnison de Rome. La Reine suivait en voiture.

A midi, on inaugura, au Capitole, une inscription rappelant que le Parlement italien réuni à Turin proclama, le 17 août 1848, Rome comme capitale du royaume.

Courses du Bois de Boulogne

Paris, 6 juin. — Prix d'Armenonville : 1er Aréthuse, 2e Léo, 3e Janvier.

Prix d'Asphar : 1er Vionners, 2e Junip, 3e Nautilio.

Prix de la Ville de Paris : 1er Messagerie, 2e Koutouze, 3e Tipter.

Grand Prix de Paris : 1er Minting, 2e Polyette, 3e Sycamore.

Prix Vaublanc : 1er Plaisance, 2e Georgina, 3e Labourer.

Prix du duc d'Aoste : 1er Estelle, 2e Vistul, 3e Barberine.

PROSCRITTEURS DANS L'EMBARRAS

Paris, dimanche 6 juin. — Malgré l'intérêt du grand prix de Paris, intérêt bien diminué par le mauvais temps persistant de la journée, l'opinion continue à se préoccuper de l'éternelle question des princes. Les incidents qui ont marqué la séance d'hier de la commission d'expulsion sont vivement commentés et l'opinion dominante est que cette détermination est loin d'être faite puisque les partis adverses s'agitent plus que jamais.

Une autre déclaration du président du conseil sera également de thème aux conversations. M. Pelletan ayant demandé ce que ferait le gouvernement si les fils des princes désiraient entrer à l'école de St-Cyr. « Nous les en empêcherons » répondit M. de Freycinet. Cette attitude paraît à beaucoup de gens une nouvelle preuve de la confiance de nos gouvernements dans la force de la République.

M. Brousse spécifiera dans sa proposition qu'il reprendra lors de la discussion publique, que les princes n'auront plus de droits politiques et que l'expulsion facultative pour le gouvernement aura lieu en vertu d'un décret et non pas d'un arrêté ministériel.

Il nous paraît difficile que la discussion publique vienne avoir lieu. Elle durera très certainement deux jours.

On s'attend à un débat très mouvementé. Il est certain que M. Pelletan prendra la parole. Il se proposait que M. Clémenceau montât également à la tribune. Les orateurs de droite sont MM. de Mun, Keller, Pion, Dugué de La Fauconnerie et de Cassagnac.

M. Clémenceau se montre profondément écœuré de ce qui s'est passé hier à la commission. Ses amis affirment que le véritable responsable du bulletin blanc déposé dans l'urne par M. Brousse est M. de Freycinet et accusent ce dernier de vouloir désorganiser le parti républicain.

« L'acte est ridicule des débats de la commission, disent plusieurs députés radicaux, peut avoir les conséquences les plus graves pour la République. »

Inauguration de l'exposition ouvrière

Hier, à dix heures du matin, a eu lieu l'inauguration de l'exposition internationale ouvrière du travail. Cette exposition est située dans l'avenue des Champs-Élysées où se trouve le pavillon de la Ville de Paris.

Le but de cette exposition était de faire une expérience de collectivisme industriel et de montrer que les syndicats ouvriers, organisés en corporation, étaient capables de faire.

La séance d'inauguration a été tenue ce matin, sous la présidence du citoyen Herbin, dans un grand hall en charpente de bois. On pouvait supposer que cette construction était l'œuvre de la corporation des charpentiers, mais, la chambre syndicale des charpentiers n'étant probablement pas en mesure d'exécuter l'œuvre, on a dû confier ce travail à un simple entrepreneur de charpente.

C'est que le problème qu'il s'agissait de résoudre était posé dans des termes d'un extrême rigorisme. Les exposants devaient être des travailleurs manuels et, qui plus est, des travailleurs syndiqués.

Voici d'ailleurs un résumé du discours prononcé par le secrétaire de la commission exécutive, qui permettra de juger des conditions dans lesquelles cette exposition a été créée :

Par ouvrir il fallait entendre le travailleur manuel, l'ouvrier qui travaille par lui-même, sans prélever un bénéfice sur le travail d'autrui. Par suite, les ouvriers en chambre qui emploient un apprenti et les sociétés coopératives à auxiliaires ne pouvaient exposer ni participer à la distribution des sommes votées par le conseil municipal.

Dans ces conditions, il n'était pas facile de recruter des exposants. Beaucoup n'ont pu consacrer à l'œuvre entreprise par le syndicat corporatif que les heures restées libres après un travail quotidien. Bien plus, cette collaboration a dû se faire secrètement, pour éviter, dit le rapporteur, le renvoi de certains ouvriers de quelques ateliers.

En résumé, voici les bases mêmes de l'expérience projetée :

La société, la collectivité, représentée dans le cas présent par la ville de Paris, fournit le capital et la matière premières; les ouvriers, les véritables ouvriers fournissent la main-d'œuvre.

N'est-ce pas là la conception de l'organisation du travail dans une société collective? L'exposition ouvrière d'aujourd'hui ne doit-elle pas montrer comment devront, dans l'avenir, être organisés les services publics? Espérons donc, a dit le rapporteur en terminant, que cette expérience concluante nous conduira au plus tôt à notre idéal, à la création des ateliers sociaux.

M. Hovelacque, président du conseil municipal de Paris, a pris ensuite la parole.

Après avoir rappelé d'abord dans quelles circonstances le conseil avait donné son concours à l'œuvre. « Aujourd'hui, a-t-il ajouté, il s'agit de consacrer le principe de l'intervention communale dans les questions de travail, intervention qui, vous le voyez, laisse aux groupements corporatifs leur liberté et leur autonomie. La loi sur les syndicats est indice de notre âge et de la République. C'est une loi politique. Mais le jour où vous serez le nombre, il faudra que la loi soit transformée. »

Notre concours vous est assuré, mais notre action sera fiévreuse que les représentants de la commune ne soient pas libres dans toute votre initiative. Nous sommes prêts à aller les syndicats marcher avec la Commune, et la Commune libre défendra aussi les syndicats.

Vous voyez organisés maintenant en dehors du patronat et libres dans toute votre initiative, continue M. Hovelacque; c'est à vous de montrer maintenant ce que vous êtes et de faire la démonstration de vos principes.

Il reste à étudier la question de l'apprentissage industriel; ce sujet, le conseil municipal et la ville de Paris ont beaucoup fait. Ils ont organisé l'École Diderot pour le cuir et le bois. Ils fondent actuellement l'École du meuble, et on se préoccupe d'une École du livre et d'une École du bâtiment, fer et acier.

Quant à l'exposition d'aujourd'hui, c'est un prélude de la grande exposition de 1889. Le crédit qui vous a été alloué est aussi, dit-il, mais je l'espère, un prélude d'un nouveau crédit pour l'exposition prochaine, où se montrera l'émancipation du travail, c'est-à-dire le socialisme humanitaire.

La péroraison du discours de M. Hovelacque a naturellement été très applaudie. Faut-il ajouter que les projets d'alliance entre les syndicats et la Commune a jeté quelque froid dans l'assistance?

Le citoyen Chabrot a prononcé une allocution dans laquelle il a — le fait est à noter — parle de l'accord que l'on peut faire avec les bourgeois.

La cordialité, mes amis, quoique bourgeoise, doit être respectée. Le niveau du bâtiment, devra au contraire s'élever. Il y a bourgeois et bourgeois. Les bourgeois du conseil municipal, par exemple, ne nous considèrent pas comme des galeux; au contraire, ils nous considèrent même parfois comme un point indispensable. En somme, s'il doit un jour y avoir lutte entre les bourgeois et nous, que les angles soient arrondis dans la mesure du possible.

La séance a été ensuite levée, et on s'est rendu dans le pavillon de la ville de Paris. Le centre du pavillon est occupé par l'exposition fort intéressante des pupilles de la ville de Paris et des élèves des écoles de Montevrain et de Villepreux.

Quant à l'exposition ouvrière proprement dite, qui n'a l'intention que de l'être, elle n'est pas actuellement complètement installée. On y remarque toutefois une chambre en noyer sculpté et une table ornée de marqueterie de marbre vert, et un lot de voitures de luxe et de voitures de commerce.

Dans quelques jours, quand toute l'exposition sera en place, on pourra juger de l'œuvre et de l'organisation de ce genre. On verra alors, si l'expérience répond aux espérances des collectivistes possibilistes qui ont été les promoteurs de l'exposition, et si elle est en rapport avec les socialistes qui ont été consentis par les représentants des contribuables parisiens.

PROTESTATION

PRINCE NAPOLEON

Le Figaro publie ce matin une protestation du prince Napoléon adressée aux députés.

Nous la reproduisons à titre de document.

Paris, 6 juin 1886.

Messieurs les Députés, je vous demande mon exil et celui de mes enfants. Cela ne saurait être assurément parce que je suis un prétendant.

Soumis aux lois de mon pays, alors même qu'elles sont imparfaites, j'ai cessé de conseiller à mes amis et de pratiquer moi-même le respect loyal de l'ordre constitutionnel.

Député, alors que la République a été menacée par des tentatives monarchiques, je me suis rangé parmi ses défenseurs.

Pas une de mes paroles, pas un de mes actes qui n'ait été inspiré par le patriotisme le plus désintéressé.

Le seul motif de la proscription qu'on vous propose est donc que je suis le chef de la famille des Napoléons.

Mais ne l'étais-je pas déjà lorsqu'on m'a demandé mes fils pour les soumettre au service militaire, dans le rang, en vertu de la loi générale?

En vérité, ceux qui inventent de telles monstruosités oublient que l'opinion publique les entend, que l'Europe les observe et que l'histoire les jugera.

Je connais les amertumes cruelles de l'exil; néanmoins, je m'y condamnerais moi-même avec joie, si je pouvais contribuer par mes souffrances personnelles au relèvement de la patrie et à l'union de ses enfants.

Mais les périls de la République ne naissent pas de ce que quelques princes respirent encore l'air natal; ils ont pour cause les vices de sa Constitution et les erreurs de conduite de ceux qui l'exploitent.

Votre Constitution a été établie par des royalistes pour un roi dont on croyait l'avènement prochain. Au lieu de le remplacer par une constitution républicaine sérieuse des que vous en avez et le pouvoir, vous l'avez maintenue, en la faisant toutefois devenir un instrument de l'oppression jacobine.

Quelles sévérités ne mérite pas votre conduite! Depuis quinze ans vous avez beaucoup déclamé, renversé force ministères, distribué des places à profusion, épurs sans répit; beaucoup d'entre vous se sont montrés insatiables à s'enrichir. Par quelles améliorations sociales avez-vous justifié votre domination?

Nous n'avez su ni respecter le Concordat ni l'abolir, ni rester libre-échangistes ni devenir protectionnistes, ni réformer l'impôt ni l'alléger, ni apaiser une inimitié internationale ni ménager une alliance.

Vous avez répandu notre or et notre sang sur les plages lointaines. Vous avez ébranlé l'ordre existant et vous n'avez pas su constituer l'ordre nouveau que la démocratie réclame attend, et qu'on lui doit.

De tous les côtés retentit le clameur des intérêts en souffrance et des croyances religieuses ou philosophiques menacées.

L'exil des Princes rendra-t-il votre Constitution mieux et votre conduite plus sage?

Non, il accroît simplement vos embarras de l'iniquité que vous aurez commise.

On est maître quelquefois d'empêcher le commencement des choses; on ne l'est pas, quand on les a commencées, d'arrêter leurs conséquences.

La proscription appelle et nécessite la proscription. Vous annoncez que vous allez frapper la personne des princes; aussitôt on vous demande leurs biens. On exige ensuite l'exil de leurs partisans. Après avoir proscrit ceux que vous considérez comme les ennemis de la République, vous sévirez contre ses amis tièdes ou dissidents. Par une punition invincible vous arrivez à la loi des suspects, à la terreur et à la guerre civile.

Une expérience me soutient. Le peuple est là, le grand et bon peuple de France dont on ne déroute pas longtemps le cœur et le bon sens; il ne tardera pas à reconnaître ses véritables amis. Naguère il vous suivait, maintenant il vous subit, bientôt, si vous ne vous amendez, il vous renverra, et le Droit sera vengé.

LA TÉLÉPHONIE

La téléphonie à grande distance va devenir une réalité.

Les expériences qui viennent d'être faites sur la ligne télégraphique de New-York à Chicago ont été couronnées d'un plein succès.

La distance entre ces deux villes est de 1.635 kilomètres.

Le fil qui les relie avait une âme en acier de 5 millimètres, recouverte de cuivre à 1 1/2 millimètre d'épaisseur. On réunissait deux de ces fils et on entra en conversation de New-York à Chicago.

« La voix, dit l'ingénieur Steward, installé à Chicago, me parvint avec une telle intensité de son, une telle clarté, que, malgré moi, je me retournai pour voir si l'on ne parlait pas à mes côtés. »

Cet ingénieur américain est peut-être un peu gogard dans son enthousiasme; mais le fait certain, c'est que, des expériences faites à 1,635 kilomètres, on conclut qu'il serait possible de téléphoner librement à une distance triple.

M. Van Rysselberghe, l'inventeur de la téléphonie à grande distance, et qui dirigeait ces expériences, garantit le succès à la distance double de 3,270 kilomètres. Ce n'est qu'une affaire de conductibilité du fil, et l'électricien belge ajoute :

« Avec un fil de diamètre convenable, je garantis le succès à toute distance, fût-ce celle de Paris à Pékin. »

Les résultats acquis par les diverses expériences exécutées sur différentes lignes américaines sont les suivants : avec un fil de cuivre de 2110 millimètres, on a correspondu pratiquement à 500 kilomètres; avec un fil de cuivre de 2710 millimètres, à 941 kilomètres; avec un fil équivalent à 5 millimètres, à 1,635 kilomètres, et il paraît certain qu'avec le même fil ou correspondrait encore à 3,270 kilomètres.

Les résultats pratiques de ces expériences sont aisés à concevoir. C'est la transformation à bref délai des lignes télégraphiques internationales en lignes téléphoniques.

C'est la suppression des intermédiaires entre les maisons de commerce, les négociants s'entretenant de leurs bureaux avec leurs correspondants, traitant directement les affaires.

Des albums de dessins reproduisant par la photographie les dimensions réelles de modèles, des carnets d'échantillons, tels seront à l'avenir les seuls éléments de relations commerciales.

Les prix seront réduits de vive voix et l'affaire sera terminée par une conversation de quelques minutes entre les chefs des deux maisons.

Nous devons donc profiter de l'insoûlé relatif de la téléphonie par câble sous-marin pour assurer la prépondérance du commerce français sur le commerce anglais en Europe.

Dans la période de crise que nous traversons, le succès ira aux plus diligents.

Que le ministre des postes et télégraphes s'occupe donc activement de nous fournir les moyens d'utiliser avant les Anglais les avantages de la téléphonie à grande distance; qu'il organise les lignes télégraphiques françaises pour cette exploitation et qu'il conclue avec les autres États de l'Europe des conventions pour la téléphonie internationale.

LES GRÈVES

DANS L'ARRONDISSEMENT D'AYEVRES

Le Journal de Fourmies publie aujourd'hui ces renseignements sur la grève de Fourmies et ses environs :

La grève, dont nous avons parlé dans nos deux derniers numéros, peut être considérée comme virtuellement terminée. Le travail a repris un peu partout. Aujourd'hui, à deux heures, il ne reste en grève :

« Fourmies, qu'une partie du tissage de deux établissements, (les moins importants) »

« A Wignehies, qu'un tissage; »

« A Sains, qu'un établissement (blature et tissage). »

A Saint-Michel et à Hirson, pas d'amélioration. A Anor et à Trélon, tout est terminé.

Partout, croyons-nous, ou du moins à Fourmies, où nous sommes exactement renseignés, les ouvriers sont rentrés aux conditions offertes par les patrons et sans que la continuation de la grève les ait améliorés.

C'est une expérience un peu coûteuse, il est vrai, mais qui aura son utilité en ce qu'elle prouvera, pour l'avenir, que la conciliation est encore le meilleur moyen de donner satisfaction aux intérêts des deux parties.

Plusieurs patrons qui étaient disposés à la résistance à cause d'un misé bas déclaré trop tôt et sans essai d'entente préalable, ont promis, d'eux-mêmes, de relever les tarifs si, comme ont pu l'espérer, la reprise des affaires continue.

Espérons qu'il y aura encore de beaux jours pour notre pays et pour son industrie, si malheureuse depuis de longues années.

Grâce aux efforts et aussi aux sacrifices courageux et persévérants de tous, des travailleurs comme des patrons, nous avons vu une crise sans précédent, du moins pour sa durée. Nous avons fait des progrès; nous avons réussi à fabriquer à un bon marché exceptionnel, nous nous sommes permis de reprendre à l'étranger les commandes qu'on nous disputait, grâce à nos prix bas.

Notre article mieux fait, mieux soigné, plus honnêtement traité, a repris la faveur qu'il mérite : c'est un hommage rendu par les acheteurs américains, européens, à l'habileté de nos ouvriers et à la loyauté de nos fabricants.

Telle est la cause de la reprise, et le retour de la mode à l'article fin qui est surtout le nôtre.

Malgré le calme relatif de nos grèves, quelques-uns ont été punis de peines diverses. Un nommé Tyssebard, âgé de 36 ans, né à Gand (Belgique), a été arrêté et reconduit à la frontière, en vertu d'un arrêté d'expulsion pris contre lui par M. le Préfet du Nord.

Tyssebard qui gagnait, en moyenne, par lit et sa femme, 12 francs par jour, dans son tissage, était un des principaux excitateurs à la grève.

Un sieur Lambert Alfred, 45 ans, tisseur, a été arrêté et conduit à Ayevres; d'autres